

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné de ce qui suit :

Le Règlement PC-2874 décrétant l'exécution de travaux dans les parcs, espaces verts et plateaux sportifs de la ville ainsi qu'un emprunt de 3 100 000 \$ à ces fins;

Le Règlement PC-2875 décrétant l'exécution de travaux d'infrastructure d'aqueduc, d'égout et de voirie ainsi qu'un emprunt de 6 150 000 \$ à ces fins;

Le Règlement PC-2877 décrétant l'exécution de travaux de la phase 5 du collecteur «Industriel» dans l'avenue Labrosse et dans le boulevard Saint-Jean, entre l'avenue Labrosse et la limite nord de la ville, ainsi qu'un emprunt de 4 970 000 \$ à cette fin;

Ont été approuvés conformément à la Loi :

- par le conseil municipal le 19 décembre 2017;
- par les personnes habiles à voter le 11 janvier 2018, pour le Règlement PC-2874;
- le Règlement PC-2875 ne requiert pas l'approbation des personnes habiles à voter;
- par les personnes habiles à voter le 8 janvier 2018, pour le Règlement PC-2877; et
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 14 février 2018

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et peuvent être consultés au bureau du service des affaires juridiques et du greffe à l'hôtel de Ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, à l'exception des jours fériés, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30

Donné à Pointe-Claire, ce 28^{ième} jour de février 2018.

PROVINCE OF QUEBEC

CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given of the following:

By-law PC-2874 decreeing the execution of works in city parks, green spaces and sports facilities as well as a \$ 3 100 000 borrowing for these purposes;

By-law PC-2875 decreeing the execution of water, sewer and roads infrastructures works as well as a \$ 6 150 000 borrowing for these purposes;

By-law PC-2877 decreeing the execution of works related to the "Industrial" Collector (Phase 5), in Labrosse Avenue and in Saint-Jean Avenue, between Labrosse Avenue and the northern city limits, as well as a \$ 4 970 000 borrowing for that purpose;

Have been approved according to the Law:

- by the municipal council on December 19, 2017 ;
- by the qualified voters on January 11, 2018, concerning By-law PC-2874;
- By-law PC-2875 does not require the approval of the qualified voters;
- by the qualified voters on January 8, 2018, concerning By-law PC-2877; and
- by the "ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire" February 14, 2018.

These by-laws come into force according to the Law and may be consulted at the Legal Affairs and City Clerk Department at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, with the exception of legal holidays, from Monday to Friday, from 8:30 a.m. until noon and from 1:00 p.m. until 4:30 p.m.

Given at Pointe-Claire, this 28th day of February, 2018.

Danielle Gutierrez, OMA

Assistante greffière / Assistant City Clerk